

maintenant !

■ Extrait de délibération

Conseil municipal du 8 juin 2015

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Séance du 1^{er} juin 2015

29 Archives municipales – Adhésion à l'Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle (A.M.O.I)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Depuis juin 2014, un partenariat se développe entre l'Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle du bassin creillois (A.M.O.I) et les archives municipales (visite du service, travaux en commun, publication de l'archiviste dans la revue de l'association).

La Ville de Creil souhaite adhérer à l'A.M.O.I pour l'accompagner dans l'étude du patrimoine industriel de la Ville, renforcer le partenariat avec les archives et préserver le passé ouvrier du bassin creillois.

Le montant de l'adhésion pour 2015 s'élève à 10 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser l'adhésion à l'A.M.O.I et de verser la cotisation 2015 d'un montant de 10 €.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/6281/AJ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 15/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY